

# COMBATTRE LES MARIAGES FORCÉS



**Il n'y a pas de mariage  
lorsqu'il n'y a pas de consentement.**

(Article 146 du Code civil)

**Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux.**

(Article 16 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme)

**Ne laissez pas la violence s'installer. Réagissez.**  
Psychologique, verbale ou physique, la violence isole. Parlez-en.

[stop-violences-femmes.gouv.fr](https://stop-violences-femmes.gouv.fr)

